

SEANCE DU VINGT DEUX MAI DEUX MIL VINGT TROIS

Le vingt-deux mai deux mil vingt-trois à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur SIMON Gilbert, Maire.

Présents : Mesdames GUIDO Marie, MAUPPIN Gaétane, SAUZEDE Véronique, ROUSSET Laurence, LAFAILLE Eliane, LACOUME Claire, Messieurs FERNANDEZ David, FROMEAUX Jean-Paul, SIRE Roland, DUHOMME Daniel, MATEO Philippe.
Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Monsieur MERVOYER Etienne à Monsieur SIMON Gilbert,
Monsieur APARICIO Alexandre à Monsieur FERNANDEZ David
Monsieur FLANDIN Marc à Monsieur MATEO Philippe.

Ordre du jour :

1. Délibération- plan de financement- Aménagement place des Bains 2^{ème} tranche-DSIL
2. Délibération – subvention – convention de financement avec le département relative à l'aménagement de la place de la place des Bains-2^{ème} tranche.
3. Délibération- Réhabilitation RD118- Les bains 2^{ème} tranche- Convention département/commune.
4. Attribution subvention région « Mise en accessibilité de deux arrêts de bus-RD118-Les bains ».
5. Travaux de réfection de la couche de roulement RD2 en 2024- Reprofilage en 2023.
6. Point travaux.
7. Point finances. (évolution de la dette 2023/2027).
8. Participation financière de 6 732€ au profit du SIVU de la maison de retraite de Quillan.

Questions diverses :

- Marché des producteurs du 11 juillet 2023.

Monsieur le maire demande au conseil de bien vouloir approuver le compte rendu du conseil du 12 avril 2023. Il est validé à **l'unanimité**.

Mademoiselle SAUZEDE occupe les fonctions de secrétaire de séance.

I- Délibération- plan de financement- Aménagement place des Bains 2^{ème} tranche-DSIL

Monsieur le Maire rappelle au conseil le cheminement qui a conduit ce jour au dépôt des dossiers de demandes de subventions, pour une opération qui restera le temps fort de la mandature en cours. Il rappelle le travail engagé par le CAUE et l'ATD de l'Aude depuis avril 2019, qui a permis à l'ATD de constituer le programme de l'opération approuvé le 3 août 2020.
Monsieur le maire indique que les demandes de subventions ont été déposées en ligne sur le portail habituellement utilisé avant le 30 octobre 2022.

A ce jour, et à la demande de l'Etat, il convient de modifier le plan de financement initial, l'Etat n'intervenant qu'à hauteur de 32% (DSIL) au lieu des 40% (DETR) demandés.

De fait, les 8% restants sont répartis entre la région et le département à hauteur de 4% chacun.

Monsieur le maire, précise que la 1^{ère} tranche est en cours de réalisation et que les travaux devraient être terminés fin juin 2023. Il précise que, s'agissant de la 2^{ème} tranche, elle concerne 2 secteurs :

- secteur 2 : Allée de la source thermale, pour un montant estimé à **100 225,48€ HT**

- secteur 3 : RD 118 et ses abords, pour un montant à **304 950,20€ HT,**

Soit un total de **405 175,67€ HT / 486 210,80€ TTC.**

Monsieur le maire propose au conseil le nouveau plan de financement suivant :

FINANCEURS	TAUX	MONTANTS
État - DSIL	32%	129 656€
Région	24%	97 242€
Département	24%	97 242€
Commune	20%	81 035€
TOTAUX	100%	405 175€

Monsieur le Maire précise, que dès le plan de financement réalisé, le marché sera lancé aussitôt et les travaux pourraient commencer début novembre 2023 pour une durée de 5 mois.

Le Conseil Municipal, oui, l'exposé du Maire, et à l'**UNANIMITÉ**, décide :

De conduire les travaux d'aménagement de la place de l'ancien hôpital militaire de Campagne les Bains – 2^{ème} tranche en 2023/2024.

De solliciter l'octroi de subventions pour un montant de travaux estimé à 405 175€ HT selon le plan de financement ci-après :

- * Etat - DSIL..... pour 32 % soit 129 656 € H.T
- * Régionpour 24 % soit 97 242 € H.T
- * Département.....pour 24 % soit 97 242 € H.T
- * Commune- Autofinancement pour 20 % soit 81 035 € H.T

D'engager les travaux dès le plan de financement bouclé, ces derniers pourraient débuter en novembre 2023 pour une durée de 5 mois.

II- Délibération – subvention – convention de financement avec le département relative à l'aménagement de la place des Bains-2^{ème} tranche.

Monsieur le maire donne lecture au conseil de la convention de financement qui est soumise à la commune dans le cadre de l'aménagement de la place de l'ancien hôpital militaire - 2^{ème} tranche, au hameau de Campagne les Bains.

La convention précise notamment :

« Que lors de sa séance du 28 avril 2023, la commission permanente a décidé d'attribuer à la commune une subvention de 40 517€ correspondant au taux de 10% d'un montant de travaux retenu de 405 175€.

Cette subvention constitue une première partie de la contribution financière du département sur ce projet. Un complément de subvention pourra être proposé au titre de la programmation 2024 ».

Après s'être rapproché des services du département, il lui a été précisé que le taux de 20% demandé par la commune avait été retenu, mais qu'il conviendrait de déposer une nouvelle demande de subvention « dite de complément » avant le 31 octobre 2023.

Monsieur le maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à signer la convention.

Oui l'exposé du maire, le conseil, à l'**UNANIMITE**, autorise Monsieur le maire à signer la convention relative à la 2^{ème} tranche de l'aménagement de la place de l'ancien hôpital militaire au hameau des Bains, liant la commune et le département

III- Délibération - Réhabilitation RD118- Les bains 2^{ème} tranche- Convention département/commune

Monsieur le maire expose que, dans le cadre de l'aménagement et de la sécurisation sur la route départementale n°118, visant à réaliser le dernier tronçon d'aménagement de la traversée du village, sur le territoire de la commune de Campagne Sur Aude, une autorisation de travaux doit être sollicitée auprès du département, gestionnaire de la voirie ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2212-2 et L 2213-1 ;
Vu les dispositions de la loi N°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, notamment les articles 3 et 5 ;
Vu le courrier en date du 14 avril 2023 par lequel le département de l'Aude approuve le projet technique et autorise la réalisation des travaux au profit de la commune ;
Vu le code général de la propriété de personnes publiques, et notamment l'article L.3112-1 ;
Toutefois, Madame la présidente du conseil départemental demande au conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le maire à signer une convention d'aménagement relative à la réalisation de travaux d'aménagement et de sécurisation, lors de la dernière tranche de travaux de traversée d'agglomération. Celle-ci a pour objectif de solliciter l'autorisation de réaliser les travaux sur le domaine public routier départemental, et définir les responsabilités des deux parties.

Le conseil municipal, oui, l'exposé de son président, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :
SOLLICITE la conclusion d'une convention d'aménagement en vue de la réalisation des travaux par la commune.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout autre document à intervenir relatif à la réalisation de l'opération.
AUTORISE Monsieur le Maire à prévoir la cession pour l'euro symbolique non recouvrable des terrains acquis dans le cadre du projet et devant intégrer le domaine public départemental.
ACCEPTTE la prise en charge par la commune de l'entretien et des responsabilités relatives aux ouvrages créés dans le cadre de la délégation de maîtrise d'ouvrage ainsi que des dépendances de la route départementale N°118 en agglomération.

IV- ATTRIBUTION subvention région « Mise en accessibilité de deux arrêts de bus-RD118- Les bains ».

Monsieur le maire informe le conseil que la région a décidé d'octroyer à la commune une subvention de 9 558.75€ au titre de la mise en accessibilité des deux arrêts bus sur la RD118, qui seront situés de part et d'autre de la route, entre la sortie du hameau des Bains et la maison Tharin.
Il précise que le montant éligible des travaux a été fixé par la région à 12 745.00€ hors taxes.
Bien loin du dossier de demande de subvention qui avait été déposé pour 33 745.00€ HT de travaux, il a été adressé une demande de précisions pour connaître le détail du montant éligible, afin que nous puissions, dans le cadre du marché à venir, créer un cahier des charges cohérent et non redondant, eu égard à l'ensemble des travaux de voirie.

V- Délibération – Travaux de réfection de la couche de roulement RD2 en 2024- Reprofilage en 2023.

Monsieur le maire informe le conseil que le département envisage en 2023 et 2024, des travaux de reprofilage de la couche de roulement sur la RD2 du PR 0 au PR 11+130.
Outre le fait de bien vouloir faire rapidement connaître si la commune envisage des interventions sur les ouvrages dont elle est gestionnaire, le département indique que le renouvellement de la signalisation horizontale dans la traverse d'agglomération et le relèvement des divers regards (bouches à clé, eaux usées...) restent à la charge de la commune.
Monsieur le maire indique qu'un recensement exhaustif des restes à charge communaux sera prochainement évalué, afin de l'intégrer dans le prévisionnel voirie au budget 2024.

VI- Point travaux

-**Les travaux aux Bains** avancent, l'éclairage public est opérationnel depuis le 12 mai, la pose des galets sciés donne le meilleur effet.
Les bétons désactives sont programmés pour les 25 et 26 mai, si la météo est favorable, alors que les enrobés à chaud sont programmés à la suite pour la mi-juin.
-**Au 9, rue de la gare**, les travaux d'électricité y compris les climatisations réversibles sont en cours. Le remplacement des huisseries sont attendus pour la mi-juin, et la réfection de la toiture pour un devis validé par le conseil de 7 506,50€ HT devrait avoir lieu deuxième quinzaine de juillet. Nous poursuivrons à l'issue en régie les travaux au sol et l'aménagement de la cuisine.
La maison pourrait être mise à la location début octobre.

-Courette Prugent, l'entreprise Marin doit commencer les travaux de ravalement de la façade ouest de l'église dans les prochains jours, pour une durée de travaux de 15 jours. Le mur bâti en pierres par Michel est terminé. La poursuite des travaux au sol et pour l'entrée seront repris en septembre.

-Bande blanche RD118, les travaux auront lieu dans les prochains jours dès que la météo sera favorable. La signalisation verticale sera posée en régie.

Parvis de l'église, la terminaison des travaux aura lieu début septembre.

VII- Point finances

La trésorerie permet de faire face sans difficultés aux factures en cours. Cependant les subventions ont toujours du mal à nous être versées, notamment l'agence de l'eau qui reste sourde à nos relances (48 438.29€). Au vu des dernières factures des Bains, un nouvel état de paiement sera établi et adressé aux financeurs. On peut espérer un rapide recours.

L'endettement de la commune est satisfaisant. Il s'élève en capital à 482 401,40€ et cinq prêts (RD118 et branchements plomb seront terminés en 2028 et 2029.- Salle des aînés et rénovation du foyer en 2032 – le dernier salle de motricité en 2037).

La capacité d'emprunt de la commune est toujours avérée, encore faut-il qu'elle en ait le besoin, mais surtout que les taux d'emprunt reviennent à un niveau convenable.

VIII- Participation financière au profit du SIVU de la maison de retraite de Quillan

Comme annoncé lors du vote du budget prévisionnel 2023, la demande de participation financière de la commune au profit du SIVU de la maison de retraite de Quillan nous est parvenue. Il a donc été procédé au versement de la somme de 6732€.

Monsieur le maire préfère ne faire aucun commentaire.

Question diverses :

-Le marché des producteurs du 11 juillet 2023.

-L'entretien du village

Monsieur le Maire clôture la séance à 23 heures 30.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus

Le Maire

Les conseillers municipaux